

# ★ LE PERISCOLAIRE EN ELEMENTAIRE ★

## AVANT TOUTE UTILISATION DE CE SERVICE



Vous devez **remplir la fiche d'inscription**, disponible dans la rubrique [www.ville-crolles.fr](http://www.ville-crolles.fr) / Ville et cadre de vie / Éducation - **scolarité** et la rendre en mairie accompagnée des justificatifs demandés.

Une fois cette étape réalisée, vous pourrez gérer directement en ligne les inscriptions de vos enfants (cantine pour un jour non prévu, Activités et jeux à partir de 16h30), via l'application **Kiosque Famille**, disponible depuis le site ville-crolle.fr

**Tout changement est à faire avant le jeudi 12h de la semaine précédente.**

Le planning mis en ligne sur le kiosque correspond à l'organisation choisie pour votre enfant en juin.

**Il n'y a pas de modifications possibles sur les ateliers découvertes, le transport.**

## → Le matin DE 7H30 A 8H20

Une fois la fiche d'inscription rendue en mairie, il n'est pas nécessaire de signaler la présence ou l'absence de l'enfant.

## → Le midi SANS REPAS (DEPART IMPERATIF AVANT 12H15)

INSCRIPTION A L'ANNEE OU UNE SEMAINE A L'AVANCE.  
FACTURATION SUR 45 MINUTES.

Il est possible d'inscrire ou désinscrire votre enfant un jour non prévu (par téléphone, en mairie ou plus simplement sur Kiosque Famille), à condition de prévenir **avant le jeudi 12h de la semaine précédente.**

Pour un changement de jour à l'année, vous devez faire un courrier à l'attention du maire ou un mail à [bienvenue@ville-crolles.fr](mailto:bienvenue@ville-crolles.fr) ou [periscolaires@ville-crolles.fr](mailto:periscolaires@ville-crolles.fr). Le service éducation effectuera ensuite la modification sur le Kiosque Famille.

---

## → Le soir 2 FORMULES D'ANIMATIONS, AU CHOIX OU COMBINEES

### Activités et jeux

Après un moment de transition, les enfants ont le choix de participer à des ateliers animés ou de jouer librement. Au sein de l'école, dans la cour ou en salle selon la météo et les envies des enfants. Un espace de détente est à leur disposition pour rester au calme, lire, dessiner ou se reposer. Une salle consacrée aux devoirs sera également à disposition des élèves de CE1 à CM2, en accès libre.

**Contenu :** jeux collectifs, bricolage, travaux manuels, loisirs créatifs, motricité, lecture, détente...

### → DE 16H30 A 18H30 (Activités et Jeux)

INSCRIPTION A L'ANNEE OU UNE SEMAINE A L'AVANCE.  
FACTURATION A LA 1/2H, TOUTE DEMI-HEURE ENTAMEE EST DUE.

Il est possible d'inscrire ou désinscrire votre enfant un jour non prévu (par téléphone, en mairie ou plus simplement sur Kiosque Famille), à condition de prévenir **avant le jeudi 12h de la semaine précédente.**

**Si la désinscription n'est pas faite dans ce délai, 30 minutes de fréquentation vous seront facturées.**

En cas d'absence justifiée pour maladie, si les parents préviennent au plus tard avant 9h le jour même, la facturation n'est pas due.

Pour un changement de jour à l'année, vous devez faire un courrier à l'attention du maire ou un mail à [bienvenue@ville-crolles.fr](mailto:bienvenue@ville-crolles.fr) ou [periscolaires@ville-crolles.fr](mailto:periscolaires@ville-crolles.fr). Le service éducation effectuera ensuite la modification sur le Kiosque Famille.

# ★ LE PERISCOLAIRE EN ELEMENTAIRE ★



## Ateliers découvertes

Après un moment de transition, pour permettre une vraie séparation avec le temps de classe, les enfants découvrent plusieurs activités sur l'année. Axés autour de la thématique du sport le mardi et de la culture le jeudi, les ateliers sont pratiqués au sein de l'école ou dans un lieu spécifique adapté (un gymnase, à la médiathèque, au skate-park).

Nombre d'enfants adapté à l'activité pratiquée.

Deux inscriptions en ateliers par semaine, sous réserve de place. Durée : 1h30 min

### Contenu :

- Thématique sport (le mardi) : grands jeux collectifs, basket, handball, course d'orientation, parcours santé, ...
- Thématique culture (le jeudi) : cuisine, théâtre, jardinage, arts plastiques, chant, ...

## → DE 16H30 A 18H

INSCRIPTION TRIMESTRIELLE, EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES. FACTURATION SUR 1H30 MINUTES.

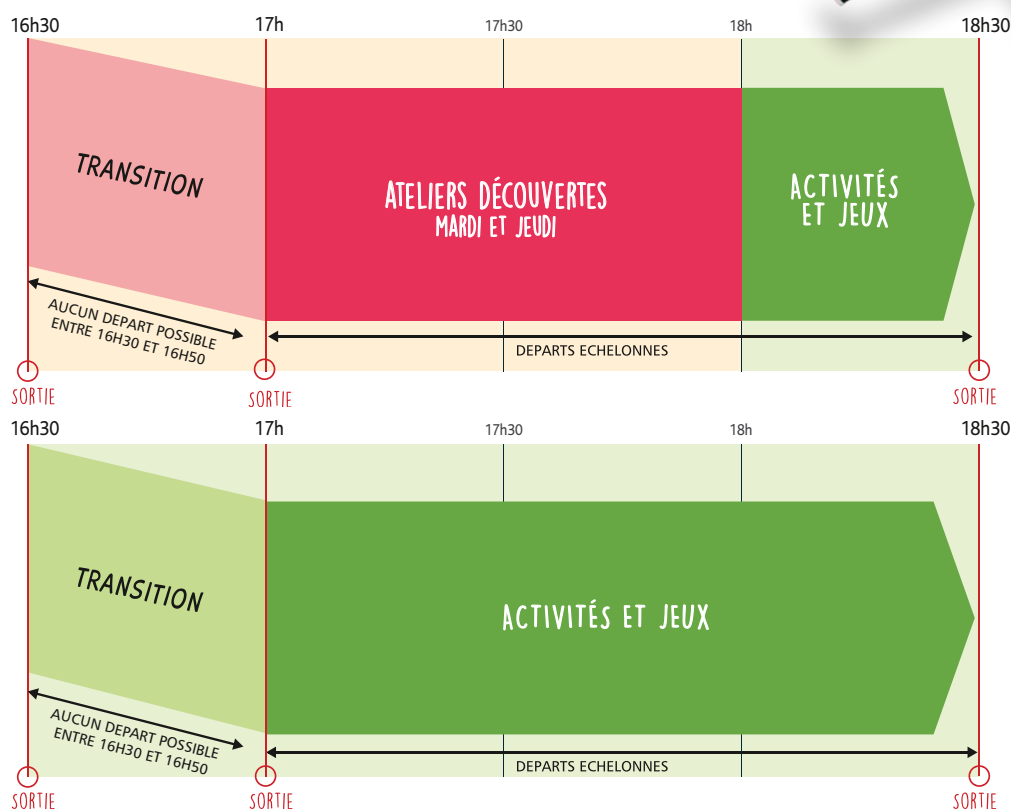
1<sup>er</sup> trimestre : 23 septembre 2019 - 20 décembre 2019

2<sup>e</sup> trimestre : 6 janvier 2020 - 3 avril 2020

3<sup>e</sup> trimestre : 6 avril 2020 - 26 juin 2020.

Possibilité de venir chercher votre enfant à partir de 17h50, dans l'enceinte de l'école. Toutes les séances sont facturées même en cas d'absence de votre enfant.

Pour des raisons de sécurité, pensez à prévenir au plus tôt le service éducation si votre enfant est absent.



# ★ LE PERISCOLAIRE ★ EN ELEMENTAIRE

## Tarifs PÉRISCOLAIRE (TARIFS HORAIRES, À PARTIR DE SEPTEMBRE 2019)

Quotient	Matin, midi ou soir		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant (-20%)	3 <sup>e</sup> enfant (-40%)
500	0,33	0,26	0,20
600	0,46	0,37	0,28
700	0,60	0,48	0,36
800	0,73	0,58	0,44
900	0,86	0,69	0,52
1000	1,00	0,80	0,60
1100	1,13	0,90	0,68
1200	1,27	1,02	0,76
1300	1,40	1,12	0,84
1400	1,53	1,22	0,92
1500	1,67	1,34	1,00
1600	1,80	1,44	1,08
1700	1,93	1,54	1,16
1800	2,07	1,66	1,24
1900	2,20	1,76	1,32

Pour une meilleure équité, les tarifs sont calculés selon le quotient familial de chaque famille. Ils vous seront fournis le jour des inscriptions. Une réduction de 20% s'applique pour le 2<sup>e</sup> enfant, et de 40% pour les suivants.

## Païement ★

### 3 MODES DE RÈGLEMENT SONT POSSIBLES

#### → Directement en ligne

Depuis le Kiosque Famille, en utilisant les codes envoyés avec la facture (lien TIPI).

#### Le TIPI (titre payable par internet)

Le Trésor Public et la Ville de Crolles ont mis en place un moyen de paiement sécurisé par carte bancaire sur internet : le TIPI. Il vient en complément des autres moyens de paiement.

**Vous pouvez payer en ligne vos factures en vous rendant sur : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)**

#### → Par prélèvement sur compte bancaire

Renseignement et information en mairie.

#### → Par chèque

Libellé à l'ordre du "Trésor Public" et à envoyer directement par courrier à la Trésorerie du Touvet, 13 avenue Montfillon - BP 13 - 38660 Le Touvet, avec le talon justificatif de la facture.

